

SOCIÉTÉS SAVANTES

Société Médicale de Montréal

SÉANCE DU 7 MAI 1907

Présidence du Dr Marien.

Membres présents : MM. Archibald, E. Asselin, T. Bruneau, Bonsquet, Bourgeois, Boucher, Bourgouin, R. Boulet, G. Dupont, Dion, F. de Martigny, J. Décarie, H. Hervieux, J. Handfield, Lasalle, O.-F. Mercier, A. Marcil, F. Monod, Z. Rhéaume, Rousseau, Racicot, J.-N. Roy, C.-N. Valin.

Le procès-verbal de la dernière séance est mis aux voix et adopté.

Le Président donne lecture d'une lettre du doyen de la Faculté de Médecine de McGill, le Dr Roddick, remerciant la Société de la lettre de condoléance qui lui a été adressée à l'occasion de l'incendie de la Faculté de Médecine,

Présentation de pièces anatomiques par le Dr Rhéaume. Il s'agit d'une malformation congénitale, rein unique, trouvaille d'autopsie, ouvrier mort de tuberculose pulmonaire six mois après un traumatisme, aucune histoire médicale. La pièce est présentée à la Société il s'agit d'un rein unique s'abouchant normalement dans la vessie, il n'y a pas trace d'un autre rein ni d'un autre uretère,

Bien que la littérature anatomique renferme un assez grand nombre de cas semblables bien observés, celui présenté par M. Rhéaume n'en est pas moins fort intéressant, d'autant plus que dans des cas semblables le viscère unique est en général hypertrophié devant à lui seul subvenir à la fonction rénale, ce qui ne semblait pas être le cas pour celui qui nous a été présenté. M. Rhéaume a profité de ce cas pour faire remarquer à la Société avec juste raison combien en matière de chirurgie rénale il faut être prudent, surtout si l'on se décide à pratiquer une néphrectomie qui, dans le cas présent, eût été la mort certaine du malade. Avec les procédés actuels d'investigation de la fonction rénale, un chirurgien commettrait un véritable crime si, avant d'extirper un rein, il ne se renseignait d'une façon positive sur l'existence d'un autre rein. Il cite l'appareil de Cathelin et de Luys comme des instruments

pratiques à la portée de tous les praticiens. Le Dr de Martigny félicite le Dr Rhéaume et tout en approuvant entièrement les remarques du Dr Rhéaume sur la nécessité avant de ce décider à la néphrectomie de s'assurer de l'existence de l'autre rein, il trouve que cela n'est peut-être pas tout fait suffisant car il ne suffit pas de savoir s'il y a deux reins existents mais de s'assurer que le rein qui après la néphrectomie sera chargé de toute la fonction rénale sera à la hauteur de cette tâche de ce surcroît de travail, le chirurgien ne doit donc pas se contenter de savoir s'il existe un autre rein mais si sa fonction est normale. La division des urines est excellente, mais la cystoscopie et le cathétérisme des uretères peuvent rendre aussi de grands services.

Le Dr Mercier partage complètement la façon de voir du Dr DeMartigny, il trouve que le cathétérisme des uretères est difficile à pratiquer il admet cependant que la division de la vessie ne donne pas toujours un résultat absolument satisfaisant.

Le Dr J. N. Roy fait une communication, sur un procédé personnel, intitulée : L'huile de vaseline dans le pansement de l'évidement pétror-mastoidien.

Ce très intéressant travail de spécialité des oreilles sera publié plus tard in extenso.

Le Dr Archibald rapporte deux accidents survenus à la suite de cathétérisme des uretères, chez un de ces malades il y eut anurie complète pendant 24 heures chez l'autre menace de syncope il conclut que le cathétérisme des uretères est une véritable opération très délicate à pratiquer.

La compression cérébrale, sa physiologique déduction opératoires, par le Dr Archibald. Ce travail est publié in extenso en première page de ce numéro.

Le Dr Marien se fait l'interprète de la Société toute entière pour remercier le Dr Archibald de son travail qui fait le plus grand honneur à celui qui l'a écrit on sent que notre confrère est absolument maître de son sujet et il a su le traiter avec un grand caractère d'originalité.

Le Dr Lesage applaudit de tout cœur aux paroles que vient de prononcer le Président il espère comme lui que le Dr Archibald tiendra sa promesse et qu'il apportera à la Société les observations personnelles qu'il a promises, il rappelle